

Symbole boursier :**AEM (NYSE et TSX)****Pour tout complément d'information :****Relations avec les investisseurs
416 947-1212****AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT DANS
CADILLAC MINES CORPORATION**

Toronto (24 juillet 2026) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui avoir conclu avec Cadillac Mines Corporation (« Cadillac ») une convention de souscription datée du 23 juillet 2026 (la « convention de souscription »), aux termes de laquelle Agnico Eagle a convenu d'acquérir 8 696 000 actions ordinaires de Cadillac (les « actions ordinaires ») au prix de 6,90 \$ CA l'action ordinaire, pour une contrepartie totale de 60 002 400 \$ CA (le « placement privé »). Le placement privé est soumis à certaines conditions de clôture, dont la clôture du premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires de Cadillac (« PAPE »), réalisé aux termes du prospectus préalable de base définitif de forme longue PREP de Cadillac daté du 23 juillet 2026. La clôture du placement privé devrait avoir lieu vers le 5 août 2026.

Avant la conclusion de la convention de souscription, Agnico Eagle détenait 22 821 028 actions ordinaires, ce qui représente environ 9,70 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution. À la clôture du placement privé, Agnico Eagle devrait être propriétaire de 31 517 028 actions ordinaires, représentant environ 11,09 % des actions ordinaires émises et en circulation, sur une base non diluée, après prise d'effet du PAPE (en supposant l'émission de la totalité des actions ordinaires admissibles aux termes de celui-ci) et de toutes les autres émissions de titres réalisées concurremment par Cadillac dans le cadre du placement privé.

Conformément à une convention de souscription datée du 25 juillet 2023 conclue entre Agnico Eagle et Cadillac, Agnico Eagle est titulaire de certains droits, dont le droit de participer aux opérations de financement par actions de manière à maintenir sa participation *au prorata* dans Cadillac au moment de telles opérations.

À la clôture du PAPE, Agnico Eagle sera partie à une convention de dépôt en faveur des souscripteurs du PAPE, aux termes de laquelle elle conviendra de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des souscripteurs : (a) d'offrir, de vendre, de mettre en gage ou d'aliéner autrement des actions ordinaires ou des titres convertibles en actions ordinaires ou pouvant être exercés ou échangés contre des actions ordinaires (collectivement, les « titres visés par le blocage »); (b) d'effectuer une vente à découvert, de se livrer à une opération de couverture ou de conclure un swap ou toute autre opération visant à transférer à une autre personne, en tout ou en partie, des avantages et risques économiques associés à la détention des titres visés par le blocage; ou (c) de convenir d'effectuer l'une ou l'autre des opérations qui précèdent ou d'annoncer publiquement son intention de le faire, dans chaque cas pendant une période de 180 jours suivant la date de clôture du PAPE, sous réserve de certaines exceptions limitées.

Agnico Eagle fait l'acquisition des actions ordinaires dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de positions stratégiques dans des occasions prometteuses à fort potentiel géologique. Selon les conditions du marché, les priorités stratégiques et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, le cas échéant, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres de Cadillac, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Cadillac qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Relations avec les investisseurs
Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Cadillac est situé au 123, rue Front Ouest, bureau 905, Toronto (Ontario) M5J 2M2.

À propos d'Agnico Eagle

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde, exerçant des activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Agnico Eagle fait progresser un pipeline de projets d'exploration de grande qualité dans ces régions afin de soutenir la croissance durable au cours de la prochaine décennie. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. La société fondée en 1957 a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à investor.relations@agnicoeagle.com, ou composer le 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 24 juillet 2026. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, les énoncés concernant l'acquisition d'actions ordinaires par Agnico Eagle aux termes du placement privé et la participation prévue dans Cadillac, la clôture du placement privé et les

ententes qui seront conclues à cet égard, et l'acquisition ou la cession de titres de Cadillac par Agnico Eagle à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.